



CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATIONS DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Compétitions concernées :

- Compétitions départementales – Championnats ...
- Interclubs
- Challenges Avenirs - Benjamins
- Meetings

⇒ **Le CD 77** met à disposition du club organisateur :

la compétition préparée sur informatique

les fiches de courses

1 exemplaire du programme pour le délégué, le juge-arbitre, le starter et pour chaque club participant
matériel 1 buzzer

chronométrage électronique

⇒ **Le club organisateur**

offre les boissons aux officiels

tient la chambre d'appel en accord avec le juge arbitre.

assure la gestion informatique de la compétition.

prend en charge le matériel informatique et buzzer au bureau du CD.

⇒ Le jury de tête ou un représentant de la commission des officiels, désigné en début de saison par le comité départemental, sera présent lors de la compétition pour son bon déroulement.

ATTENTION : Une pénalité d'un montant de 40.00 € sera appliquée pour toute demande de rajout d'engagements après la date butoir